



Traité Zevahim

Michna 3 - Chapitre 11

נִתַּז מִן הַצֹּאֵר עַל הַבֶּגֶד,
אֵינוֹ טָעוֹן כְּבוֹס.
מִן הַקֶּרֶן וּמִן הַיִּסוֹד,
אֵינוֹ טָעוֹן כְּבוֹס.
נִשְׁפָּךְ עַל הַרְצָפָה וְאֶסְפוֹ,
אֵינוֹ טָעוֹן כְּבוֹס.
אֵינוֹ טָעוֹן כְּבוֹס,
אֲלָא הַדָּם שֶׁנִּתְקַבֵּל בְּכָלִי וְרֹאיוֹ לְהִזְיָה.
נִתַּז עַל הָעוֹר עַד שֶׁלֹּא הִפְשֵׁט,
אֵינוֹ טָעוֹן כְּבוֹס;
מִשֶּׁהִפְשֵׁט, טָעוֹן כְּבוֹס,
דְּבָרֵי רַבִּי יְהוּדָה.
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר:
אֲףִי מִשֶּׁהִפְשֵׁט, אֵינוֹ טָעוֹן כְּבוֹס;
אֵינוֹ טָעוֹן כְּבוֹס אֲלָא מְקוֹם הַדָּם,
וְדָבָר שֶׁהוּא רֹאיוֹ לְקַבֵּל טִמְאָה,
וְרֹאיוֹ לְכְבוֹס:

[Si le sang d'un sacrifice pour le péché]a été versé du cou[de l'animal]sur un vêtement,[le vêtement]n'a pas besoin d'être lavé.[Si le sang a été recueilli dans un récipient et aspergé sur l'autel et aspergé]depuis un coin ou la base[de l'autel sur le vêtement, le vêtement]n'a pas besoin d'être lavé,[car le sang a déjà été aspergé et la mitsva a été accomplie. Si le sang]a coulé[du cou]sur le sol[avant d'être recueilli dans un récipient], et que[le Kohen]a recueilli[le sang et l'a aspergé sur un vêtement, le vêtement]n'a pas besoin d'être lavé.[Ce n'est]que[dans le cas du]sang qui a été reçu dans un récipient[sacré et qui est apte à être aspergé que le vêtement]doit être lavé.[A propos du lavage du sang d'un sacrifice pour le péché des vêtements sur lesquels il a été aspergé, la Michna discute de ce qui est considéré comme un vêtement. Si le sang d'un sacrifice pour le péché]a été aspergé sur la peau[d'un animal]avant qu'elle ne soit écorchée[de l'animal, la peau]n'a pas besoin d'être lavée,[car son statut n'est pas celui d'un vêtement, qui est susceptible d'être impur. Si le sang a été aspergé sur la peau]après l'écorchement, il faut le laver.[C'est ce]que dit Rabbi Yehouda. Rabbi Elazar dit : Même[si le sang a été aspergé sur la peau]après l'écorchement, il n'est pas nécessaire de le laver[jusqu'à ce qu'il soit transformé en un vêtement]



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

ou un récipient susceptible d'être impur rituellement. Voici le principe concernant le lavage : un vêtement ne doit être lavé]qu'à l'endroit où le sang[a été aspergé], et[seulement s'il s'agit]d'un article apte à devenir impur rituellement, et[seulement s'il s'agit d'un article]apte à être lavé.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions